

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)

Délibération n° CA-2015-14

Date de convocation : 24 juin 2015

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Etaient présents :

- Collège des Conseillers Départementaux

- Monsieur André VILLIERS, Conseiller Départemental de Joux-la-Ville
- Monsieur Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin
- Monsieur Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- Monsieur François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- Madame Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny-sur-Oreuse
- Madame Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Madame Anne JERUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- Monsieur William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- Madame Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny

- Collège des Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale

- Monsieur Dominique BOURREAU, Commune de VILLENEUVE-LA-GUYARD
- Madame Josiane BOUTIN, Commune de CHAMOUX
- Madame Dominique CHAPPUIT, Commune de ROSOY
- Monsieur Jean-Claude DENOS, Commune de COURSON-LES-CARRIERES
- Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, Communauté de Communes du SEREIN
- Monsieur Roger PRIGNOT, Commune de POURRAIN
- Monsieur Philippe Gérard QUIRIN, Commune de MAILLY-LE-CHATEAU
- Monsieur Gille SACKPEY, Commune d'ETIVEY
- Madame Jeannine JOUBLIN, Commune de MAILLY-LA-VILLE (suppléante)
- Monsieur Alain LAGARENNE, Commune de JAULGES (suppléante)
- Monsieur Pierre MARREC, Commune de SAINT-AGNAN (suppléant)

L'Agence Départementale réalisera pour ses adhérents des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Les rémunérations de ces prestations sont assujetties à TVA.

Le budget de l'Agence tient compte de cette disposition,

Le Président demande au Conseil d'Administration de délibérer sur ce point.

**Le Conseil d'Administration
à l'unanimité, prend acte que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), s'applique aux prestations
d'assistance à maîtrise d'ouvrage que l'Agence réalisera pour ses adhérents**

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

A. Villien

- Transmis au représentant de l'Etat le :

